Image not found or type unknown

Attestation de ce que j'aurais dû percevoir

Par **smg 36**, le **21/11/2014** à **13:42**

Bbonjour voila je vous explique ma fille a eu un accident à l'école. l'école m'appeler au sur mon lieu de travail j'ai quitté les lieux de travail pour la rejoindre a l'hôpital.elle a été hospitalisée pour double fractureet suite a ça mon médecin traitant m'a fait un arrêt médical d'une semaine pour rester à ses côtés.mais voilà le souci étant en CDD remplacement la directrice m'a carrément retirer du planning alors que l'arrêt fini il me restait encore deux semaines de travail.là n'est pas de souci sauf que pour le cou suite à un incident de ma fille l'assurance scolaire pourrais me payer les jours ou j'aurais dû travailler.suis-je en droit de demander à la directrice une attestation de ce que j'aurais dû percevoir en travaillant? Merci pour votre reponse.

Par **P.M.**, le **21/11/2014** à **15:30**

Bonjour,
Ce sujet fait double emploi inutilement avec celui-ci...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés